

Délibération n°2
Rapport de gestion 2023

VU le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 à L. 822-5 et R. 822-1 à R. 822-34.

EXPOSÉ

Le rapport de gestion dresse un bilan des actions entreprises par le CROUS Lorraine en 2023. Il valorise ainsi, pour chacune des grandes missions du CROUS Lorraine, les réalisations et le travail effectué au service des étudiants.

Article 1 :

Le Conseil d'Administration du CROUS Lorraine adopte le rapport de gestion 2023.

Quorum :

Administrateurs présents : 15
Administrateurs représentés : 8
Total : 23

Décompte du vote :

ABSTENTION :
POUR : 23
CONTRE :

Fait à Nancy, le 19 juin 2024

La Présidente du Conseil d'Administration
Véronique PERDEREAU

Rectrice déléguée
Pour l'ESRI Grand Est

